

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 7 juillet 1967

La séance est ouverte à onze heures.

LA CHAMBRE DES COMMUNES

HOMMAGES À M. LÉON-J. RAYMOND, À L'OCCASION DE SA RETRAITE COMME GREFFIER DE LA CHAMBRE

[Français]

L'hon. Paul Martin (premier ministre suppléant): Monsieur l'Orateur, le greffier de la Chambre est en fonction pour la dernière fois aujourd'hui, puisqu'il prend sa retraite.

Je n'ai aucun doute que tous les membres de cette Chambre se joignent à moi pour exprimer notre appréciation à M. Raymond pour la façon remarquable et savante avec laquelle il s'est acquitté de ses fonctions depuis sa nomination à ce poste important en 1949.

Il a servi son pays durant nombre d'années, d'abord comme député de cette Chambre et durant les 18 dernières années à titre de greffier.

Permettez-moi d'exprimer, en l'absence du premier ministre (M. Pearson), notre reconnaissance personnelle pour sa courtoisie constante et son attention inlassable aux questions administratives qui sont si importantes aux délibérations de cette Chambre.

[Traduction]

Monsieur l'Orateur, nous reconnaissons tous que M. Raymond s'est distingué au service de son pays, pendant de longues années: d'abord, et nombre d'entre nous s'en souviennent, en tant que député; puis, nous le savons tous, en qualité de greffier pendant 18 ans. Le premier ministre aurait voulu être présent aujourd'hui pour exprimer à M. Raymond sa gratitude personnelle pour les services insignes qu'il a rendus. En l'absence du premier ministre, j'ai l'honneur de remercier M. Raymond de l'attention courtoise qu'il a prêtée à chacun d'entre nous et de la façon remarquable dont il nous a permis, grâce à sa connaissance prodigieuse de notre Règlement, de mieux nous acquitter de la tâche que nous ont confiée les Canadiens.

• (11.10 a.m.)

J'ai maintenant l'honneur de présenter une résolution, qu'appuiera le très honorable chef de l'opposition (M. Diefenbaker) et qui, j'en suis sûr, remportera l'adhésion unanime des députés.

Je propose, appuyé par le très honorable chef de l'opposition:

Que les députés, désireux de témoigner leur profonde reconnaissance à M. Léon-J. Raymond, O.B.E., pour les longues années de service durant lesquelles il s'est distingué en qualité de greffier de la Chambre des communes, et conscients de la dignité et de l'érudition profonde avec lesquelles il a rempli son rôle, le nomment haut fonctionnaire honoraire de la Chambre des communes avec droit d'entrée à la Chambre et lui réservent un siège à la table à l'occasion des cérémonies officielles.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, c'est pour nous tous une occasion de rendre hommage à celui dont la collaboration envers le Parlement a été si précieuse. M. Raymond était l'ami de tous les représentants à la Chambre. (Applaudissements)

Je me souviens du jour où il a fait son apparition à la Chambre des communes comme député, en 1945, et de sa réélection en 1949. Je me rappelle très bien également les premiers jours où il était en fonction comme greffier de la Chambre des communes. La courtoisie et la modestie foncière dont il a toujours fait preuve ont laissé dans ma mémoire bien des souvenirs, notamment celui où en 1950, à titre de membre du groupe parlementaire prenant part aux réunions de l'Association des parlementaires de l'Empire, j'ai visité l'Australie et la Nouvelle-Zélande.

M. Raymond connaît le Parlement à la fois comme député et comme greffier éminemment distingué. Il s'est montré respectueux de notre institution, toujours persuadé que, sans le maintien du sens de la dignité et des convenances, elle ne saurait atteindre à la grandeur attachée aux traditions du passé. Sa fidélité au Règlement ne s'est jamais démentie. Il s'est toujours laissé guider par la pensée que, même s'il doit exister un Règlement pour assurer le fonctionnement de la Chambre, il ne faut pas l'interpréter de façon à restreindre les droits des députés.

M'étant attaché tout particulièrement à l'étude du Parlement et du droit, je suis heureux et fier de m'associer à la résolution proposée par le premier ministre suppléant. Pour l'avenir, nous souhaitons à M. Raymond bonne santé et bonheur, et nous espérons le revoir, lors d'occasions solennelles, occuper, avec la dignité qui le caractérise, un poste qui rehausse le prestige du Parlement qu'il a servi.